

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2022

Le lundi 24 janvier deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Youri LAROCHE ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Éric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER.

Membres absents : Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Sophie CETIN ; Kati BOUDIER ; Jocelyn GABRY ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ;

Pouvoirs : Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Sophie CETIN à Carmen SENTA LOYS ; Béatrice TRANCHAND à Christian MEA ; Kati BOUDIER à Yves RACHEDI ; Gaëlle FRERY RIGALDIES à Eric MOUNIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 26

Date de Convocation : 17 janvier 2022

Secrétaire : Marie-Thérèse DARIER

2022-08 – NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021-31 du 27 mai 2021 ;

Considérant que la Commune a pour souhait d'adapter toujours mieux le service de la Médiathèque aux usagers ;

Considérant que parmi les axes d'évolution, l'adaptation des horaires en fait partie ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité décide,

Article 1^{er} : D'approuver la grille horaire ci-après :

	Matin			Après midi		
Lundi						
Mardi	Atelier multimédia (1)	9h30 - 11h30	2	Médiathèque	14h00 - 18h00	4
Mercredi	Médiathèque	9h30 - 12h30	3	Médiathèque	13h30 - 18h30	5
Jeudi	Drive (2)	11h00 - 14h00	3	Ecoles (3)	14h00 - 16h30	2,5
Vendredi	Médiathèque	9h30 - 12h30	3	Médiathèque	13h30 - 18h30	5
Samedi	Médiathèque	9h30 - 12h30	3			
			14			16,5

TOTAL 30,5

Ouverture public : 23h par semaine
+ 3h de Drive
+ 2h30 écoles
+ 2h atelier multimedia

- (1) Atelier multimédia : atelier informatique/aide formalités administratives/public CCAS
(2) DRIVE : livraison à domicile des livres (public CCAS) et Clic and Collect (retrait commandes)
(3) Ecoles : réservée à l'accueil des écoles et RAM

Article 2 : De dire que ces nouveaux horaires entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2022.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 25 janvier 2022

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

23 JAN. 2022

- Enregistré en Préfecture le :

- Affiché le : 26 JAN. 2022